

NOTES ET DOCUMENTS

Franchise de port en faveur des internés civils.

Selon l'article 49 de la Convention postale universelle du Caire, les correspondances destinées aux prisonniers de guerre dans tout pays et aux belligérants internés dans un pays neutre ou expédiées par eux sont exonérées de toutes taxes postales. Il en est de même des correspondances concernant les prisonniers de guerre et les internés militaires en pays neutre, qui sont expédiées ou reçues, soit directement, soit à titre d'intermédiaire, par les bureaux de renseignements établis pour ces personnes.

Lors de la guerre de 1914-1918, les Administrations des pays intéressés avaient convenu d'accorder aussi la même franchise postale en faveur des civils retenus sur l'ordre des autorités militaires dans des camps de prisonniers ou des prisons civiles (internés civils).

Sur la suggestion de l'Administration des postes suisses, le Bureau international de l'Union postale universelle a adressé, au début de cette année, une circulaire aux Administrations de l'Union pour leur proposer d'assimiler derechef ces internés civils aux prisonniers de guerre et internés militaires en ce qui concerne la franchise de port. Toutes les Administrations postales se sont ralliées à cette proposition. Désormais les internés civils jouissent donc de la franchise de port dans la même mesure que les prisonniers de guerre et les belligérants internés. Il en est de même des bureaux de renseignements, institués en faveur de prisonniers de guerre, pour leurs correspondances concernant les internés civils.

En vertu d'arrangements spéciaux de l'Union postale universelle, — et dans les relations entre les pays participant à ces arrangements —, la franchise de port en faveur des prisonniers de guerre et internés s'étend aussi aux lettres et boîtes avec valeur déclarée, aux mandats de poste et aux colis postaux. En revanche, tous les envois grevés de remboursement en sont exclus. En outre, les administrations postales ne paient pas d'indemnité en cas de perte, de spoliation, ou d'avaries de colis postaux.



Selbsterstellung photoq. Vervielfältigungen
von Dokumenten etc. mit unsera

PHOTOCOPIE - GERÄTEN

für alle Ansprüche - Kpl. Einrichtungen,
Chemikalien, Dokumenten-Papier in Rollen
und Blättern etc.

Ausführung von

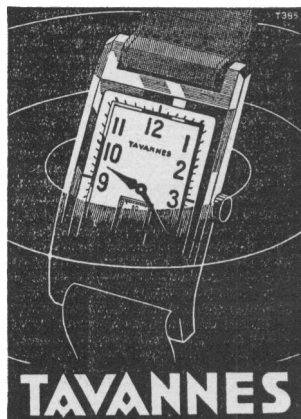
PHOTOCOPIE - ARBEITEN

in unserm Labors rasch und diskret.

Spezialgeschäft für PHOTO - OPTIK

KINO - PROJEKTION - MIKRO

Hausmann
& CO AG
ST. GALLEN · MARKTGASSE 13



CYMA

WATERSPORT

IMPERMÉABLE

INOXYDABLE

PROTÉGÉE contre les chocs

ANTIMAGNÉTIQUE

MÉDAILLES

DÉCORATIONS

PLAQUETTES

INSIGNES

HUGUENIN

LE LOCLE

Suisse

